



**Conditions générales de fonctionnement
de l'établissement de soins vétérinaires
des**

Dr DENIS DE SAINT RIQUIER Anne et DENIS Hervé

SELARL CLINIQUE VETERINAIRE DES PORTES DE TOURAINE

Au capital de 226 800€

SITE DE MONNAIE

53 rue Alfred Tiphaine

37380 MONNAIE

N° Ordre: 502330

Tel: 02 47 56 48 48

Les présentes conditions sont consultables sur le tableau d'affichage de notre salle d'attente, elles peuvent vous être remises sous un format papier à la Clinique.

Tout acte effectué sur un patient dans notre établissement est soumis aux présentes conditions générales de fonctionnement.

1) APPELLATION DE L'ETABLISSEMENT DE SOINS

Notre établissement de soins est classé « **clinique vétérinaire pour animaux de compagnie** » conformément à l'arrêté du 15 mars 2015 relatifs aux établissements de soins vétérinaires et au cahier des charges publié sur le site internet de l'ordre des vétérinaires www.veterinaire.fr

2) CONDITIONS D'ACCUEIL HORAIRES D'OUVERTURE HABITUELS ET DU PUBLIC

La clinique est ouverte au public du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h00, **fermeture** le samedi
Les consultations ont lieu sur rendez vous tous les jours.

Personnel affecté aux soins des animaux

Dr DENIS DE SAINT RIQUIER Anne associée N° 9500
Certificat fin études École Vétérinaire de
TOULOUSE Diplômée de la faculté de
PARIS

Dr DENIS Hervé associé, N°11087
Certificat fin études Ecole Vétérinaire de Toulouse
Diplômé de l'Université Paul Sabatier de Toulouse

Dr GUEPIN Raphaëlle
Certifiée de fin d'Etude de l'Ecole vétérinaire de
Maisons Alfort

Dr DUBES Chloé
Diplômé de la faculté de médecine vétérinaire de
Toulouse

Dr STOIA Francesca
Diplômé de la faculté de médecine vétérinaire de
Bologne (Italie)

Mme DE LIGNIERES Hélène
Auxiliaire spécialisée vétérinaire niveau 5

Mme DELAISSE Emilie
Auxiliaire spécialisée vétérinaire niveau 5

Mme GUILLARD Elodie
Auxiliaire spécialisée vétérinaire niveau 5

Mme DELAMARE Célia
Auxiliaire spécialisée vétérinaire Niveau 1

3) PRESTATIONS EFFECTUEES AU SEIN DE LA CLINIQUE

- Consultations de médecine générale et du comportement
- Chirurgie de convenance
- Chirurgie gynécologique
- Chirurgie des tissus mous
- Chirurgie orthopédique et ostéoarticulaire

Analyses sanguines: Effectuées par nos soins sur le matériel suivant :

IDEXX Catalyst one: Biochimie, T4, ,phénobarbitalémie, , SDMA, Cortisol, Ionogramme
MS4 ES Hématologie: Formule_Numération sanguine

Microscope NIKON Frottis sanguins , cytologie et coproscopie

Anesthésies générales en fonction de la nature de la chirurgie et de l'âge de l'animal :

- Anesthésie : molécules utilisées:
 - Tranquillisation : Détomidine et morphiniques
 - Prémédication : Détomidine, morphinique
 - Induction: ketamine ou Alfaxan ou Propofol puis relais gazeux Sevoflurane
- Surveillance de l'anesthésie par oxymétrie-capnographie et surveillance cardiaque
- Moniteur VETCARE (BBraun)
 - 2 systèmes de perfusion continu (pompe à perfusion)

IMAGERIE MEDICALE :

Radiographie

Réalisation de radiographies : générateur MAXIVET HF, développement numérique sur cassette au phosphore Logiciel EXAMION (une copie sur clef USB non fournie des radiographies vous sera remis sur simple demande ou un envoi par mail)

La surveillance de nos installations radiographiques fait l'objet d'un contrat avec la société Doseo (PCR externalisée).

Echographie:

Échographie,doppler,doppler pulsé doppler couleur, appareil: MYLAB FIVE 2 sondes microconvexe et cardiaque.

- Délivrance de médicaments :

Conformément à la législation sur la pharmacie vétérinaire

Ventes de produits d'hygiène et d'aliments diététiques et physiologiques

Surveillance des animaux hospitalisés

La surveillance du réveil des animaux hospitalisés de jour est réalisée par nos soins et par les auxiliaires de santé vétérinaire qualifiées

La surveillance des animaux hospitalisés pour une période longue est réalisée par nos soins, en dehors des heures d'ouverture à l'aide d'un système de vidéo-surveillance et par des rondes périodiques sans qu'il y ait de présence constante au chevet de l'animal.

4) Permanence et continuité des soins

Notre établissement effectue la permanence et la continuité de soins après appel téléphonique sur notre site de Château Renault après appel au : 02 47 56 95 23 en dehors des heures d'ouverture

5) Espèces traitées

Les espèces habituellement ou occasionnellement traitées dans notre établissement sont les suivantes :

- Chiens
 - Chats
 - Furets
 - Rongeurs
- Lagomorphes
NAC et faune sauvage

6) Risque thérapeutique, risque anesthésique, risque lié à la contention, consentement éclairé du Client

Tout traitement médicamenteux, toute anesthésie, tout acte chirurgical comportent un risque thérapeutique potentiel dont notre équipe informera le Client. Cette information se fera verbalement dans le cadre de la pratique courante ou dans le cas d'actes mettant en jeu le pronostic vital du patient par écrit sous la forme d'un contrat de soins.

Le comportement agressif d'un patient nécessite parfois l'utilisation de moyens de contention pouvant entraîner une blessure de ce dernier et ou du personnel soignant. Notre équipe informera dans ce cas le Client propriétaire ou délégué, de la nécessité d'utiliser une contention particulière pour des raisons de sécurité.

L'examen du patient ne sera effectué qu'en cas d'acceptation de la contention par le Client propriétaire ou son délégué.

Le Client déclare avoir pris connaissance et accepter les risques thérapeutiques et le cas échéant les conditions particulières d'examen sous contention énoncées ci dessus.

7) Contrat de soins, conditions particulières

Toute intervention médicale ou chirurgicale qui fera l'objet de conditions particulières non précisées ou non mentionnées sur le présent document donnera lieu à la mise en place d'un contrat de soins. Ce dernier apportera au Client les informations nécessaires à l'obtention de son consentement éclairé.

8) Décès de l'animal

En cas de décès du patient, nous pouvons si la législation le permet et si le Client le souhaite restituer le corps à des fins d'inhumation.

Nous pouvons dans les autres cas assurer par l'intermédiaire de la Société Incineris « www.incineris.fr » l'incinération du corps de l'animal avec ou sans restitution des cendres. Toute demande d'incinération devra être écrite et signée par le Client.

Les frais d'incinération sont à la charge du Client

9) Admission des animaux visés par la Législation sur les chiens dangereux.

Les chiens de première et deuxième catégories sont acceptés dans notre établissement à la condition expresse qu'ils soient muselés et présentés par une personne majeure. Le recours à l'article 8 sera éventuellement présenté au propriétaire.

10) Admission des animaux errants

Les animaux errants seront acceptés et les premiers soins d'urgence dispensés si nécessaire. En cas d'échec d'une recherche des propriétaires l'animal sera dirigé vers les services de fourrière de l'agglomération Orléanaise.

11) Conditions tarifaires

Les tarifs des actes principaux sont affichés dans notre salle d'attente et toute chirurgie, et ou hospitalisation fait l'objet d'un contrat de soins avec devis et signés par le propriétaire et le vétérinaire traitant. En cas de refus par le client, l'animal n'est pas pris en charge.

L'ensemble des tarifs est à la disposition du Client sous la forme d'un cahier des tarifs disponible sur simple demande en salle d'attente.

Le total à régler correspond à la somme des prestations médicales, chirurgicales, laboratoire, et des médicaments et autres produits délivrés, il donnera lieu à la production d'une facture détaillée conformément à la législation.

La nature aléatoire de certains actes médicaux ou chirurgicaux rend difficile leur référencement voire même leur chiffrage exact, dans ce cas un devis incluant des paliers financiers sera remis au Client, chaque dépassement de paliers devra donner lieu à une nouvelle acceptation du Client.

12) Modalités de règlement

Les honoraires sont payables comptant en fin de consultation ou lorsque l'animal est rendu au Client.

De manière exceptionnelle, un paiement différé peut être accepté selon des modalités convenues entre le Vétérinaire et le Client par le biais de service bancaire.

Un acompte pourra être demandé notamment lors d'hospitalisation du patient pour plusieurs jours, ou lors de chirurgie ou lors de soins de longue durée ;

Un avoir pourra être établi en cas de restitutions *d'aliments non entamés et achetés depuis moins d'un mois*. **Les médicaments non entamés ne peuvent être repris.**

Lors de paiement différé, des pénalités de retard calculées à un taux égal à 1,5fois le taux d'intérêt légal en vigueur au jour d'exigibilité de la facture seront appliquées en cas de non-respect de la date de paiement indiquée sur la facture.

Le Vétérinaire se réserve le droit de poursuivre le débiteur en cas de non-paiement devant le procureur de la république.

En cas de litige à caractère déontologique le Client peut s'adresser au conseil

régional de l'ordre des vétérinaires de la région Centre-Val de Loire cro.centre.val-de-loire@ordre.veterinaire.fr

23.25 venue de la Libération 45000 ORLEANS

13) Responsabilité Civile Professionnelle

MACSF ASSURANCES LE SOU MEDICAL Contrat N° 6037751 14/58C 001
10 cours du Triangle de l'Arche TSA 80500 92919 LA DEFENSE CEDEX

14) Loi « Informatique et libertés », secret professionnel

Conformément à la Loi « informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, le Client dispose d'un droit d'accès, de modification, de suppression des données le concernant auprès des Drs DENIS, DE SAINT RIQUIER, GUEPIN, DUBES ou STOIA

Tout vétérinaire est soumis au secret professionnel, aucune information recueillie lors de la consultation ne pourra être divulguée sauf commission rogatoire selon les conditions prévues par la loi.